

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions

Discours de clôture devant l'Assemblée générale de la CALRE

**L'avenir des collectivités régionales et locales
en Europe et au-delà: pistes de coopération**

8 novembre 2014 - Saint-Jacques-de-Compostelle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de me trouver parmi vous à l'occasion de l'Assemblée Générale de la CALRE et pouvoir ainsi œuvrer pour la démocratie régionale et le renforcement des relations entre vos assemblées législatives régionales respectives.

Le Comité Européen des Régions travaille en étroite collaboration avec les parlements régionaux européens et la CALRE au profit de la légitimité démocratique de l'Union européenne. Cette coopération institutionnelle avec la CALRE a été soulignée à maintes reprises, comme par exemple lors de la conférence sur le renforcement du rôle des parlements régionaux dans les affaires européennes, organisée conjointement par le CdR et l'Université de Tübingen à Bruxelles, en

juillet dernier. La présidente de la CALRE, M^{me} ROJO NOGUERA, et moi-même, avons alors convenu de la nécessité de renforcer notre coopération à l'échelle de l'UE pour garantir que les collectivités locales et régionales soient représentées dans le processus législatif européen.

Une coopération qui s'avère bénéfique pour plusieurs raisons:

1. Premièrement, elle permet d'assurer une véritable gouvernance à plusieurs niveaux à l'échelle européenne. Dans cette optique, j'aimerais saluer le fait que la CALRE a adhéré à la Charte pour la Gouvernance Multiniveaux du Comité Européen des Régions;
2. D'autre part, le Comité Européen des Régions permet à l'ensemble de vos Parlements d'avoir un accès direct aux institutions européennes et d'accroître de cette manière votre influence dans le processus législatif de l'Union Européenne. Cela est d'autant plus important que 70% de cette législation est mise en œuvre sur le terrain par les collectivités territoriales;
3. Par ailleurs, cette coopération permet d'effectuer le contrôle de la subsidiarité, un principe qui affecte directement les parlements régionaux depuis la reconnaissance par le Traité de

Lisbonne de leur rôle direct dans le cadre du mécanisme d'alerte précoce. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Comité Européen des Régions a mis en place REGPEX, une plateforme destinée aux régions dotées de compétences législatives, facilitant la coopération et l'échange d'informations. Ainsi, REGPEX permet aux membres de la CALRE d'échanger des points de vue sur les propositions législatives de l'UE et contribuer à l'amélioration des avis du Comité, tout en constituant un canal de communication direct.

Compte tenu de tous ses points positifs, il est important que nous continuions à renforcer la coopération entre le CdR et la CALRE concernant le contrôle de la subsidiarité, ce que le groupe de travail de la subsidiarité de la CALRE a d'ailleurs souligné lors de sa dernière réunion à Milan, en octobre dernier. Dans cette optique, le Comité a invité la CALRE à contribuer à son programme de travail sur la subsidiarité pour 2015. Et, je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer l'invitation lancée concernant l'accueil de la 7^e édition des Assises de la subsidiarité qui se tiendra l'année prochaine.

Le CdR a l'ambition d'intervenir le plus tôt possible dans le processus législatif européen, et plus particulièrement au moment de l'évaluation d'impact réalisée par la Commission européenne. La dimension territoriale des analyses d'impact a souvent été négligée. Et c'est pour

cela que le Comité Européen des régions vise à fournir des évaluations d'impact territoriales, un projet auquel je vous invite à collaborer compte tenu de votre expertise. Nous avons d'ailleurs récemment adopté une stratégie pluriannuelle et un programme de travail dont la mise en œuvre est en cours.

Or, les bénéfices de ces analyses ne sont pas moindres et s'articulent principalement autour de trois axes:

1. Tout d'abord, elles profitent aux collectivités locales et régionales puisqu'elles permettent d'éviter des effets imprévus ou indésirables, en déterminant les conséquences éventuelles d'une proposition législative sur la cohésion territoriale et le développement à un stade précoce.

2. Par ailleurs, les analyses d'impact profitent au CdR qui contribue ainsi à la législation européenne en mettant l'accent, dans ses avis sur les incidences territoriales potentielles. C'est donc un moyen de garantir notre visibilité tout en jouant un rôle de système d'alerte précoce.

3. Enfin, ces analyses profitent aussi au législateur européen, qui tire parti de notre connaissance du terrain et de notre réseau et peut ainsi adopter des décisions efficaces.

En bref, cet instrument nous aide à simplifier la réglementation de l'UE qui affecte l'ensemble des citoyens européens. Il offre aussi l'occasion de sensibiliser à la dimension territoriale de la législation et des politiques européennes et d'assurer leur visibilité, contribuant ainsi à la légitimité démocratique de l'UE.

Et c'est en rapport avec cette légitimité démocratique que les collectivités locales et régionales sont primordiales puisqu'elles doivent faire face directement aux problèmes sur le terrain- comme les problèmes économiques, le chômage, l'environnement, le changement climatique- ou encore, les droits fondamentaux

En prenant les décisions à un niveau aussi proche que possible des citoyens, nous renforçons la confiance mais aussi la coopération au sein de la société. Nous sommes tous ici conscients que les parlements régionaux sont directement responsables de la mise en œuvre d'un certain nombre de droits fondamentaux, et c'est pourquoi il est important de ne pas les sous-estimer ni au niveau national, ni au niveau européen.

La CALRE et le Comité Européen des Régions partagent un objectif commun, celui de promouvoir une Europe dans laquelle tous les niveaux de gouvernance soient impliqués et qui garantissent la

participation des citoyens au profit d'un véritable projet d'intégration européenne. Il est de la plus haute importance que la CALRE et le CdR continuent d'unir leurs forces pour faire en sorte que les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de proximité soient pleinement respectés. Dans cette optique, je vous invite à contribuer activement aux activités du CdR - et en particulier de la plateforme REGPEX – pour renforcer le rôle des parlements régionaux et garantir ainsi la démocratie régionale au sein de l'UE.

Je vous remercie.